



COM

60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 telecoms@fo-com.com

SENIORS Aménagement des fins de carrière

Une nouvelle réunion « négo seniors » s'est tenue le lundi 29 juin 2009. L'ordre du jour de cette réunion était uniquement les aménagements des fins de carrière.

Lors de cette séance, France Télécom a présenté ses premières propositions de Temps Partiel Seniors.

Quels sont les principes du TPS ?

Choix du taux d'activité	Rémunération annuelle brute	validation retraite sur base
50 %	70 %	100 %
60 %	75 %	100 %
70 %	80 %	100 %

Le TPS proposé par la direction est un dispositif permettant aux salariés de bénéficier d'un temps partiel avec un choix du taux d'activité, une sur-rémunération de la part de l'employeur et une prise en charge de la cotisation retraite à taux plein.

À qui s'adresse-t-il ?

À tous les salariés, quel que soit leur statut, qui partiront à la retraite dans **les 3 années** qui suivent leur entrée dans ce dispositif.

Pour quelle durée ?

Le TPS est d'une durée minimum de 18 mois et d'une durée maximum de 3 ans. Il ne peut pas se poursuivre au-delà de la date à laquelle le salarié bénéficie d'une retraite à taux plein.

Pour FO COM, les propositions de la direction sont trop en deçà des attentes des salariés !

Même si aujourd'hui, FT ne veut pas la reconduction d'un CFC, des possibilités et des moyens peuvent être mis en œuvre pour s'en rapprocher.

FO COM revendique :

- 1 seul dispositif avec 50 % travaillé et payé 80 %,
- un dispositif qui puisse commencer au moins 5 ans avant le départ en retraite,
- la possibilité de regrouper le temps de travail,
- une prime dès l'entrée dans le dispositif, convertissable en temps permettant ainsi de ne pas travailler les derniers mois avant la retraite,
- une cotisation retraite à 100 % payée par l'employeur,
- un contrat clair et précis avant d'entrer dans le dispositif afin de pallier toute modification du régime de retraite.

Prochaine réunion le 16 juillet 2009

LA NÉGOCIATION,
 C'EST NOTRE FORCE